

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 670

20 avril 2007

### SOMMAIRE

<b>3I Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>32122</b>	<b>Impe Lux S.à r.l.</b> .....	<b>32160</b>
<b>ACG R.E. 5 S.à r.l.</b> .....	<b>32135</b>	<b>J. &amp; G. Carlson Holding S.à r.l.</b> .....	<b>32120</b>
<b>Almeida S.A.</b> .....	<b>32119</b>	<b>LSF5 Hayate Investments S.à r.l.</b> .....	<b>32142</b>
<b>Business Consultancy Services S.A.</b> .....	<b>32121</b>	<b>Moutsi Investments S.à r.l.</b> .....	<b>32160</b>
<b>CA.P.EQ. Natexis S.A.</b> .....	<b>32121</b>	<b>NPEI Lux S.A.</b> .....	<b>32119</b>
<b>CEREP Cumbernauld S.à r.l.</b> .....	<b>32130</b>	<b>Pitec S.à r.l.</b> .....	<b>32143</b>
<b>CEREP La Chapelle S.à r.l.</b> .....	<b>32132</b>	<b>Plasticconstruct S.A.</b> .....	<b>32120</b>
<b>Clairbois S.A.</b> .....	<b>32132</b>	<b>Premium Properties S.à r.l.</b> .....	<b>32120</b>
<b>Cobra Automotive Technologies S.A.</b> ....	<b>32116</b>	<b>Riouw Holding S.à r.l.</b> .....	<b>32121</b>
<b>Cobra Automotive Technologies S.A.</b> ....	<b>32122</b>	<b>S.C.I. AG-Kass</b> .....	<b>32118</b>
<b>Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy ..</b>	<b>32157</b>	<b>SDL Brand Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>32150</b>
<b>Enosis Holding S.A.</b> .....	<b>32116</b>	<b>Sutherland S.à r.l.</b> .....	<b>32144</b>
<b>European News Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>32130</b>	<b>Tate &amp; Lyle European Finance, S.à r.l.</b> ...	<b>32118</b>
<b>Garibaldi GP S.à r.l.</b> .....	<b>32142</b>	<b>Tate &amp; Lyle European Finance, S.à r.l.</b> ...	<b>32118</b>
<b>HBI Neuss S. à r.l.</b> .....	<b>32114</b>	<b>Tate &amp; Lyle European Finance, S.à r.l.</b> ...	<b>32119</b>
<b>HEDF Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>32143</b>	<b>Werbefrafik Morenz Luxemburg</b> .....	<b>32116</b>
		<b>Zinnia S.A.</b> .....	<b>32143</b>

**HBI Neuss S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 109.133.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial») under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the «Sole Shareholder»);

In its capacity as Sole Shareholder of HBI NEUSS S.à r.l. (Previously named KPI RETAIL PROPERTY 12 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.133 and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 22 June 2005 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since the incorporation of the Company:

- by the notary Henri Hellinckx, pre-named, pursuant to a deed drawn up on 20 July 2005, by which the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l. into HBI NEUSS, S.à r.l. and published in the Mémorial C, number 455, page 21825 dated 2 March 2006;

- by the notary Joseph Elvinger, pre-named, pursuant to a deed drawn up on 8 September 2005, by which the object clause has been changed and published in the Mémorial C number 542, page 25971, dated 15 March 2006;

- by the notary Henri Hellinckx, pre-named, pursuant to a deed drawn up on 13 September 2005, by which the registered office of the Company has been changed from Niederanven to Luxembourg-City and published in the Mémorial C number 660, page 31660, dated 31 March 2006; and

- by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 21 September 2005, increasing the share capital from twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), not yet published in the Mémorial C.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with article 13 of the Articles of Associations of the Company and of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year and to amend accordingly Article 14 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-one of December of each year.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves, to acknowledge, for the avoidance of doubt, that the current business year of the Company has started on 23 September 2006 and shall end on 31 December 2006, and that the subsequent financial year shall start on 01 January 2007 and shall end on 31 December 2007.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Elvinger, précité, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1055, le 18 octobre 2005, page 50631 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI NEUSS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B109.133, et constituée en vertu d'un acte du Notaire Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 22 juin 2005, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, numéro 1252, page 60076, le 22 novembre 2005 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la constitution de la Société:

- Par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'un acte dressé le 20 juillet 2005, par lequel le nom de la Société a été changé de KPI RETAIL PROPERTY 12 S.à r.l. à HBI NEUSS S.à r.l., publié au Mémorial C sous le numéro 455, page 21825, le 2 mars 2006;

- Par le notaire Joseph Elvinger, pré-nommé, en vertu d'un acte dressé le 08 septembre 2005, par lequel l'objet de la société a été modifié, publié au Mémorial C sous le numéro 542, page 25971, le 15 mars 2006;

- Par le notaire Henri Hellinckx, pré-nommé, en vertu d'un acte dressé le 13 septembre 2005, par lequel le siège social de la Société a été transféré à Luxembourg-ville, publié au Mémorial C sous le numéro 660, page 31660, le 2 mars 2006; et

- Par le notaire Joseph Elvinger, pré-nommé, en vertu d'un acte dressé le 21 septembre 2005, augmentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), non encore publié au Mémorial C.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des statuts de la Société et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société, lequel courra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier conformément l'article 14 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année».

#### *Deuxième résolution*

Les Associés reconnaissent, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours a commencé le 23 septembre 2006 et se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 01 janvier 2007 et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 47, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007032314/211/110.

(070027302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

**Werbegrafik Morenz Luxemburg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.758.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 3 janvier 2007.

A. Morenz / R. Anen

Les Gérants

Référence de publication: 2007009327/2578/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06927. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Enosis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

C. Reuter

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007009355/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07832. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Cobra AT, Cobra Automotive Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.135.

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COBRA AUTOMOTIVE TECHNOLOGIES S.A., en abrégé: COBRA AT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41135, (la «Société»),

constituée suivant acte notarié du 4 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 562 du 1<sup>er</sup> décembre 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 30 juin 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, le 3 septembre 2004, sous le numéro 891.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Manti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article quatorze (14) des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 14.** Les opérations suivantes doivent être préalablement autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire:

(i) aliénation des participations et d'intérêts, sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises;

(ii) opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles dans la limite d'une valeur de cent mille euros (100.000,- EUR) maximum et tous les six mois.»

2.- Le délai de cinq (5) ans, pendant lequel le conseil d'administration est autorisé d'augmenter le capital social souscrit à l'intérieur du capital autorisé, étant expiré (5 septembre 2006), il a été décidé de supprimer toute référence à cet capital autorisé dans les statuts et de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts de la Société.

3.- Modification de l'article sept (7) des statuts de la Société par la suppression de son troisième et avant dernier alinéa.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trente-sept mille cinq cents (37.500) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société concernant diverses opérations nécessitant une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

#### *Deuxième résolution*

A cet effet, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article quatorze (14) des statuts de la Société désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les opérations suivantes doivent être préalablement autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- (i) aliénation des participations et d'intérêts, sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises;
- (ii) opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles dans la limite d'une valeur de cent mille euros (100.000,- EUR) maximum et tous les six mois.»

#### *Troisième résolution*

Le délai de cinq (5) ans, pendant lequel le conseil d'administration est autorisé d'augmenter le capital social souscrit à l'intérieur du capital autorisé, se trouvant expiré (5 septembre 2006), l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer toute référence à ce capital autorisé dans les statuts de la Société et de modifier en conséquence et en particulier l'article trois (3) des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million neuf cent trente-six mille sept cent treize euros (1.936.713,- EUR) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article sept (7) des statuts de la Société par la suppression de son troisième et avant dernier alinéa, libellé comme suit:

«La délégation à la gestion journalière d'un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Debaty, A. Scarcelli, F. Manti, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 21, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009892/239/84.

(070000841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Tate & Lyle European Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 97.343.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009429/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04041. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Tate & Lyle European Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 97.343.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009430/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04040. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**S.C.I. AG-Kass, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg E 843.

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Georges Kass, bijoutier, né à Luxembourg, le 24 octobre 1941, demeurant à L8153 Bridel, 7, rue Willibrord Steinmetz,

2) Monsieur André Kass, bijoutier, né à Luxembourg, le 16 septembre 1937, demeurant à L-8279 Holzem, 3A, Neie Wée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. AG-KASS, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 3 juillet 2001.

- Le fonds social était antérieurement fixé à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale antérieure de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune

- Les associés décident de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Kass, A. Kass, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 47, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007009897/29.

(070000846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Tate & Lyle European Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.343.

---

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009432/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04037. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Almeida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.672.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 novembre 2006*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Domenico Giovanni Cavallo, Via Repubblica, 37/B, I-22090 Cesano Boscone (Italie) et Monsieur Ettore Forieri, Via del Tritone, 66, I-00187 Rome (Italie). L'assemblée appelle au fonction d'administrateur Monsieur Giuseppe Gullo, avec adresse professionnelle au 1, Piazzetta Guastalla, I-20122 Milano (Italie). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009736/657/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**NPEI Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.



Pour NPEI LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009861/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Premium Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.980.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 8 décembre 2006 qu'il a été décidé, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la Société

PARK STREET & ASSOCIES S.A.

Le Gérant

Signature

Référence de publication: 2007009852/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Plasticconstruct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.190.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2006

Décision

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société SPR SERVICES de son poste de Commissaire aux Comptes et de nommer en remplacement la société JAWER CONSULTING S.A. domiciliée au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg. Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2010.

2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009860/4181/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.683.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.



Pour J. & G. CARLSON HOLDING S.à r.l.  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2007012131/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00213. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 14 décembre 2006 qu'il a été décidé, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007009862/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Riouw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.658.

Statuts coordonnés en date du 11 décembre 2006, suite à un acte n° 690 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007009874/208/12.

(070000792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Business Consultancy Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 86.687.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2006*

*Première résolution*

L'assemblée révoque aux postes d'administrateurs de:

- Monsieur Pascal Robinet
- NOETRIB ADMINISTRATION S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a nommé aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Daniel Barrs, étudiant, né le 26 juillet 1985 à Maisons Laffitte (F), demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains

- Monsieur Michael Ehlert, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1971 à Gross-Gerau (A), demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007012124/1185/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Cobra AT, Cobra Automotive Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007009894/239/12.

(070000842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of January.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

3i INFRASTRUCTURE LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX, not yet registered with the Trade and Companies register, hereby represented by Ms Claire-Marie Darnand, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 19 January 2007.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of 3i INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Corporate capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

## Chapter III. - Management

### Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1. The Company is administered by one or more managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any of the managers.

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3. Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a con-

ference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10. The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12. The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of shareholders

**Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at a general meeting of the shareholder(s), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### **Chapter VI. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. - Audit**

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### **Chapter IX. - Governing law**

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, 3i INFRASTRUCTURE LIMITED, prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by 3i INFRASTRUCTURE LIMITED by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued on January 19th, 2007, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

##### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

##### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers at 2 constituting therefore a Board of Managers.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following 2 persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Pascal Leclerc, private employee, born in Longwy (France) on 4 December 1966, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II; and

b) Christophe Cahuzac, private employee, born in Saint-Mard (Belgium) on 26 October 1972, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

3i INFRASTRUCTURE LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX et étant en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et de Sociétés, ici représentée par Melle Claire-Marie Darnand, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 janvier 2007.

Ladite procuration après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de 3i INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet social.** La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de brevets de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.



La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

## Chapitre III. - Gerance

### Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres gérants du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5. Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître



sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10. Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11. Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B agissant conjointement.

8.12. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblées Générales de l'associé unique/des associés

**Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

**Art. 12. Droit de vote d'associé(s).** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales de l'associé unique/des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette

hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

### Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

### Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant été ainsi établis, 3i INFRASTRUCTURE LIMITED, précitée, déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros).

Ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par 3i INFRASTRUCTURE LIMITED par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis le 19 janvier 2007.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire à l'occasion de laquelle les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants à deux (2), qui formeront ainsi le conseil de gérance de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Pascal Leclerc, employé privé, né à Longwy (France) le 4 décembre 1966 et résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(b) Christophe Cahuzac, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 26 octobre 1972 et résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Darnand, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2007. REM 2007 189. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007031045/5770/428.

(070025906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**CEREP Cumbernauld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.333.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45472 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007009910/211/11.

(070000890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**European News Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.757.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, with registered office at 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom,

represented by Mrs. Kristel Segers, director of companies, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 13, 2006.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state:

1) That BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, is the sole participant of EUROPEAN NEWS PROMOTIONS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, RCS Luxembourg B 101.757, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2004, published in the Mémorial C, number 931 of September 18, 2004 and that the Articles of Incorporation have not been amended since.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

3) The appearing party representing the entire share capital then took the following resolution:

*Sole Resolution*

The general meeting decides to amend Article 11 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

« **Art. 11.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager, the company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate at a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting of the managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social à 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume-Uni,

représentée par Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 octobre 2006.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED est le seul associé de la société à responsabilité limitée EUROPEAN NEWS PROMOTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.757, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 931 du 18 septembre 2004 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés.

En cas d'un seul gérant, la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant, et en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Des résolutions signées par tous les gérants seront aussi valables et efficaces que celles prises lors d'une réunion des gérants valablement convoquée et tenue. Telles signatures pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être envoyées par lettre, télécopieur ou moyen de communication similaire.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Segers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 octobre 2006, vol. 438, fol. 61, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007011616/242/99.

(070003228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**CEREP La Chapelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.712.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45481 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007009916/211/11.

(070000899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Clairbois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 122.977.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société dénommée NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIME, en abrégé NOVOMAR, société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 253 du 26 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 353 du 15 mai 2001, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 58009,

ici représentée par deux de ses administrateurs en fonction savoir:

- a) Monsieur Freddy Bracke, Economiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert;
- b) Monsieur Camille Cigrang, Administrateur de sociétés, demeurant Parkside-Dene Park, Shipbourne Road, Tonbridge Kent TN 11 9 NS, (Royaume-Uni);

lesquels peuvent engager valablement la société par leurs signatures conjointes, tel qu'il résulte de l'article 11 des statuts de la société.

2) La société dénommée SHIPBOURNE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 77 du 24 janvier 2000 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 24 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.831,

ici représentée par Monsieur Camille Cigrang, Administrateur de sociétés, demeurant Parkside-Dene Park, Shipbourne Road, Tonbridge Kent TN 11 9 NS, (Royaume-Uni),

agissant en sa qualité d'Administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature tel qu'il résulte de l'article 10 des statuts de la société.

Lesquels représentants des sociétés agissant en leurs dites qualités ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLAIRBOIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à un million trois cent quarante mille euros (EUR 1.340.000,-) représenté par mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligatoires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.



Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier jour ouvrable du mois de décembre à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 novembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1. La société NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIME, en abrégé NOVOMAR, préqualifiée, une action,	1
2. La société SHIPBOURNE S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions, . . . . .	999
Total: mille actions. . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de un million trois cent quarante mille euros (EUR 1.340.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 16.000,- EUR.



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les représentants desdites sociétés préqualifiées, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Camille Cigrang, Administrateur de sociétés, demeurant Parkside-Dene Park, Shipbourne Road, Tonbridge Kent TN 11 9 NS, (Royaume-Uni).
- b. Monsieur Freddy Bracke, Economiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St Hubert.
- c. FREE HAVEN LIMITED, The Quadrangle, 180 Wardour Street, W1F 8LB London (U.K.) (No 5025383 Register of Companies for England and Wales).

*Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Anne-Marie Grieder, Economiste, née à Mariakerke le 14 septembre 1941, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009, ils sont renouvelables.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé à L -1744 Luxembourg, 9, rue de St-Hubert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. Bracke, C. Cigrang, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2006, vol. 922, fol. 92, case 3. — Reçu 13.400 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007010494/272/164.

(070001712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**ACG R.E. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.063.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

ACG REAL ESTATE S.à r.l., a private limited partnership existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register.

The founder is here represented by Mr. Regis Galiotto, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is ACG R.E. 5 S.à r.l.

**Art. 3.** The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- enter into agreements, including, but not limited to:

- underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company all legal, commercial, technical and financial investments can perform or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners Decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable Law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by ACG REAL ESTATE S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, ACG R.E. 1 S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers for an undetermined duration
  - a. Mr. Wolfgang Bröker, lawyer, Speestrasse 104, D-40885 Ratingen, Germany;
  - b. Mr. Frank Przygodda, Employee, with professional address at, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
  - c. Mr. Bruno Bagnouls, Employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ACG REAL ESTATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Mr. Regis Galiotto, résidant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera ACG R.E. 5 S.à r.l.

**Art. 3.** Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société,

que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.



**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.



### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ACG REAL ESTATE S.à r.l. prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- euro.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. Monsieur Wolfgang Bröker, avocat, Speestrasse 104, D-40885 Ratingen, Allemagne;

b. Monsieur Frank Przygodda, Employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 1, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011658/211/375.

(070002848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

### **LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1921 du 15 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007011631/230/12.

(070002946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

### **Garibaldi GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.785.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1774 du 28 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007011641/230/12.

(070002881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**HEDF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.165.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1770 du 28 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007011643/230/12.

(070002877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**Pitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.183.

---

La société PI-S.A. HOLDING, Société anonyme Holding, R.C.S. Luxembourg B 77.181, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, associé de la société à responsabilité limitée PITEC S.à r.l. mentionnée ci-dessus, a été transformée le 19 juin 2002 par-devant M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich, en PI-S.A., Société Anonyme - SOPARFI.

Cette transformation fut publiée au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1356 du 18 septembre 2002.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour la MATEC S.à r.l.

P. Tholl

Gérant

Référence de publication: 2007012050/2969/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02499. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**Zinnia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.340.

---

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ZINNIA S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42 340, constituée suivant acte notarié du 17 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 112 du 16 mars 1993.

Les statuts de la Société furent dernièrement modifiés suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 29 décembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C numéro 939 du 12 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Donati, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de supprimer, avec effet immédiat les deux catégories d'administrateurs, celle de A et de B et concomitamment les pouvoirs d'engagement de la Société vis-à-vis des tiers.

2.- Modification de l'article treize (13) des statuts de la Société, de sorte que cet article treize (13) se lise désormais de la façon suivante:

«La société se trouve valablement engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à onze millions six cent soixante-quinze mille deux cent cinquante euros (11.675.250,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer, avec effet immédiat, les deux (2) catégories d'administrateurs, en l'occurrence, les catégories A et B et tous pouvoirs de signatures liés à ces catégories.

*Deuxième résolution*

Suite à cette suppression des catégories d'administrateurs, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société quant à son engagement, de sorte que cet article treize (13) se lise désormais de la manière suivante:

« **Art. 13.** La société se trouve valablement engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Donati, B. D. Klapp, M. F. Ries-Bonani, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 21, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011647/239/67.

(070002910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Sutherland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.075.

—  
STATUTES

In the year two thousand six on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr. Jorrit Cromptvoets, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SUTHERLAND S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

*Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

*Resolutions of the Sole Shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - Mr. Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Mr. Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration datée du quatorze décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.



**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: SUTHERLAND S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

SILVER CLOUD LIMITED, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
  - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cromptvoets, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 1, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011651/211/286.

(070002926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**SDL Brand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

STAR SDL HOLDINGS, S.à r.l., a private company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is SDL BRAND INVESTMENTS I, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further acquire and manage a portfolio of patents, trademarks, designs, know how and/or other intellectual or industrial property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by STAR SDL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company SDL BRAND INVESTMENTS I S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand six hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
  - a) Mr. Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,
  - b) Mr. Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,
  - c) Mr. Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956,
  - d) Mr. Jeffrey Dishner, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Texas (USA) on September 15, 1964,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any manager.

- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.



Comparaît:

STAR SDL HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera SDL BRAND INVESTMENTS I S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, dans toute société ou entreprise, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par la souscription, l'achat, l'échange, ou de n'importe quelle autre manière, n'importe quelles actions, parts et/ou autres valeurs de participation, obligations avec ou sans garantie, certificat de dépôts et/ou autres instruments de dette et plus généralement toutes les valeurs et/ou les instruments financiers émis par n'importe quelle entité publique ou privée, quelle qu'elles soient. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de n'importe quelle société ou entreprise. Elle peut de plus acquérir et gérer un portefeuille de brevets, marques déposées, modèles, savoir-faire et/ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de n'importe quelle nature ou origine.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme exceptée par appel public à l'épargne. Elle peut émettre, uniquement par le placement privé, des billets à ordre, des obligations avec ou sans garantie et n'importe quel genre de titres de créances ou de participations. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, les montants reçus de tous ses emprunts et/ou de l'émission de dettes ou actions à ses filiales, à ses sociétés liées et/ou à n'importe quelles autres sociétés et la Société peut également donner des garanties et des nantissements, transférer, grever d'hypothèque ou alors mettre en gage tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de n'importe quelles autres sociétés, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'autres sociétés ou personnes, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées par le secteur financier.

La Société peut généralement utiliser tous les techniques et instruments concernant ses investissements pour leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations et toutes transactions, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par STAR SDL HOLDINGS, S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euro.

*Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,

b) Monsieur Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, né à New Jersey (USA) le 9 février 1971,

c) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg né à Briey (France) le 29 avril 1956.

d) Mr. Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né au Texas (USA) le 15 septembre 1964.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 93, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011652/211/406.

(070002771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**DMGCI, Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 54.840.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg, 73, Côte d'Eich and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 54840, incorporated by deed drawn up by Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, dated May 14, 1996, published in the Mémorial C number 387 of August 12, 1996. The articles of association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated December 15, 2005, published in the Mémorial C number 637 of March 28, 2006 (the «Company»).

The meeting was opened at 5.00 p.m. and was presided by Mr. Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg. The chairman appointed as secretary Mrs. Annie Elfassi, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Second and last extension of the life of the Company by a period of one (1) year so as to expire on December 31, 2007.

2. Subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of association to reflect the above decision as follows:

« **Art. 2. Duration.** Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2007.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.»

II) Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent to each shareholder on October 31, 2006.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the share-holders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list that of (i) sixty-eight thousand three hundred and forty-seven (68,347) redeemable shares (the «A Shares»), out of which fifty-five thousand six hundred and ninety-seven (55,697) shares are voting shares, (ii) one hundred and fifty-five thousand eight hundred and seventy-three (155,873) ordinary shares (the «B Shares») and (iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) shares allocated to the unlimited share-holder (the «C Shares»), all having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 EUR) each, representing the whole share capital of six hundred and ninety-three thousand one hundred and fifty-three euro twelve cent (693,153.12 EUR), forty-six thousand five hundred and thirty-nine (46,539) A Shares, one hundred and thirty-six thousand one hundred and twenty-seven (136,127) B Shares, forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) C Shares and of the one hundred and twenty-five thousand one hundred and seventy-six (125,176) non-equity Participating Shares («NEPS»), one hundred and four thousand five hundred and eighty-eight (104,588) NEPS are present or represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to extend the life of the Company by a period of one (1) year so as to expire on December 31, 2007.

This resolution has been adopted unanimously.

*Second resolution*

The general meeting decides subsequently to amend article 2 of the Company's articles of association to reflect the above decision as follows:

« **Art. 2. Duration.** Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2007.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.»

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 6.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54840, constituée suivant acte reçu par Maître

Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 387 du 12 août 1996. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 637 du 28 mars 2006 (la «Société»).

La séance est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Annie Elfassi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Deuxième et dernière extension de la durée de la Société d'une période d'un (1) an, de façon à ce qu'elle expire le 31 décembre 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente, comme suit:

« **Art. 2. Durée.** Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents statuts, la Société est constituée pour une durée se terminant le 31 décembre 2007.

La Société ne sera pas dissoute en cas de dissolution ou de faillite de l'Actionnaire Commandité.»

II) Que des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés en date du 31 octobre 2006 à tout actionnaire.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur (i) soixante-huit mille trois cent quarante-sept (68.347) actions rachetables (les «Actions A»), dont cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept (55.697) actions avec droit de vote, (ii) cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-treize (155.873) actions ordinaires (les «Actions B») et (iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) actions attribuées à l'actionnaire commandité (les «Actions C»), ayant toutes une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante-trois euros douze cents (693.153,12 EUR), quarante-six mille cinq cent trente-neuf (46.539) Actions A, cent trente-six mille cent vingt-sept (136.127) Actions B et quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions C et des cent vingt-cinq mille cent soixante-seize (125.176) actions non représentatives du capital (les «NEPS»), cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (104.588) NEPS sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Ces faits exposés par la président et reconnus exacts par les membres du bureau de l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'étendre la durée de la Société une deuxième et dernière fois d'une période d'un (1) an, de façon à ce qu'elle expire le 31 décembre 2007.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente, comme suit:

« **Art. 2. Durée.** Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents statuts, la Société est constituée pour une durée se terminant le 31 décembre 2007.

La Société ne sera pas dissoute en cas de dissolution ou de faillite de l'Actionnaire Commandité.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18.00 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, A. Elfassi, M.-Cl. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 64, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007011718/212/137.

(070003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45570 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007032073/211/11.

(070027296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

**Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.846.

EXTRAIT

Des transferts de parts sociales ordinaires de la Société ont eu lieu comme suit:

- Avec effet au 29 janvier 2007, SPAFID S.p.A. a acheté 1 part de Marco Tugnolo, 149 parts de Nicolas Volpi, 692 parts de Lamberto Tacoli, 901 parts de Gianluca Andena, 1 part de Silvia Oteri

- Avec effet au 9 février 2007, FITA S.à r.l. a acheté 7.229 parts de Giancarlo Galeone, 11 parts de Federico Saruggia, 174 parts de Joe A Bubenzer, 21 parts de Flavio Abbondati, 1.270 parts de Guido Paolo Gamucci, 2.360 parts de SPAFID S.p.A.

Il en résulte qu'à compter du 9 février 2007, les parts sociales ordinaires de la Société sont réparties comme suit:

	Parts sociales ordinaires
FITA S.à r.l. ....	215.369
Norberto Ferretti .....	38.699
MYRIAM S.A. ....	8.227
SPAFID S.p.A. ....	9.737
IMMOBILPARTS IMMOBILIAR & MOBILIAR ANSTALT .....	2.075
Total: .....	274.107

S. Michel  
Gérante

Référence de publication: 2007032428/3794/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.